



Organisation de Coopération  
et de Développement économiques

Organisation for Economic Co-operation  
and Development

Comité Permanent Inter-Etats  
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

Permanent Inter-State Committee  
for Drought Control in the Sahel

## *Club du Sahel*

Document présenté à la Rencontre sur les interactions  
des politiques agro-alimentaires dans le sous-espace ouest,  
du 27 au 31 mai 1991 à Bamako

## *Commerce, politiques agricoles et intégration régionale en Afrique de l'ouest*

*Scénarios pour une intégration économique  
du marché céréalier  
dans le sous-espace ouest*

## *Le Club, centre d'études et de documentation sur le Sahel*

Le Club réalise de multiples études par appel à des spécialistes ou consultants de haut niveau : il dispose d'informations de première main grâce à des travaux au Sahel et à sa liaison constante avec le Secrétariat Exécutif du CILSS. Il reçoit les publications des agences de coopération et organismes internationaux.

L'ensemble représente un fonds de documentation unique sur le Sahel, qui sert au Club et au CILSS, aussi largement diffusé et accessible (360 références réunies durant 13 années par le Club).



### *Produits et diffusion*

*Rédigés en français ou anglais et traduits dans l'autre langue :*

- Etudes, rapports des consultants et comptes rendus de réunions, sont envoyés aux intéressés.
- "Bulletin d'information" quadrimestriel, diffusé à 1500 destinataires.
- Recueil de tous les documents portant le timbre du Club du Sahel.
- Edition d'ouvrages (Le Sahel face aux futurs, Femmes du Sahel ; etc.).



### *Diffusion de documents*

Exceptés les dossiers en cours, le Club n'assure pas lui-même la diffusion. Cette fonction a été confiée :

en Europe :

CIRAD/CIDARC  
Service IST - Avenue du Val de Montferrand - BP 5035  
34032 MONTPELLIER CEDEX - Téléphone : (16)67-61-58-00

en Amérique du Nord :

au Centre Sahel - Université Laval (local 0407) - Pavillon Jean-Charles de Koninck - Québec - CANADA  
G1K 7P4 - Téléphone : 1(418)656-54-48

en Afrique :

au RESADOC - Institut du Sahel - BP 1530  
Bamako - Mali - Téléphone : (223)22-21-78

En Asie :

Institut de recherche de JICA  
Tokyo - Japon

En outre, le Club a lancé un projet de Réseau documentaire international, sur le Sahel, qui s'appuiera sur les quatre pôles géographiques ci-dessus.



### *Consultation des documents*

Dans les centres de diffusion ci-dessus, ainsi qu'à Paris au "Centre de Développement" de l'OCDE (Melle Isabelle Comélis - Bibliothèque - 94 rue Chardon Lagache, 75016 PARIS - Téléphone : (1) 45-24-95-86/96-32) où se trouve le fonds documentaire constitué par le Club depuis 1977.

Une base de données bibliographiques commune a été établie par le Club et ce centre pour améliorer la diffusion de l'information sur le Sahel. Logiciel adopté : système MICRO-ISIS développé par l'UNESCO et également utilisé par les membres du Réseau international d'information sur le développement.

Adresse

CLUB du SAHEL - OCDE  
2 rue André Pascal  
75775 - Paris CEDEX 16

Téléphone : (33)1 45.24.82.00  
Télex : F.620160.OCDE Paris  
Télifax : (33)1 45.24.90.31

*Commerce, politiques agricoles  
et intégration régionale  
en Afrique de l'ouest*

*Scénarios pour une intégration économique  
du marché céréalier  
dans le sous-espace ouest*

*J. Dirck Stryker et B. Lynn Salinger*

*AIRD - Club du Sahel*

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document le sont sous la responsabilité de leur(s) auteur(s) et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS

## INTRODUCTION

Cette étude explore la dynamique de l'intégration des marchés céréaliers dans le sous-espace ouest à travers une série de scénarios. Chacun de ces scénarios comprend un ensemble de mesures de politique économique dont le but est d'établir une zone de libre échange de céréales et une barrière commerciale pour le riz importé du marché mondial.

La première partie décrit les flux de riz et de céréales traditionnelles tels qu'ils existent actuellement dans la sous-région, ainsi que les politiques et incitations qui influencent ces flux. Ensuite, les mesures de protection effective et le coût en ressources internes sont utilisés pour savoir si les flux correspondent aux avantages comparatifs dans la sous-région.

Ultérieurement, cinq scénarios sont présentés, basés sur des hypothèses différentes de régimes tarifaires et de taux de change :

- taux tarifaires faibles à moyens et taux de change constants ;
- taux tarifaires élevés et taux de change constants ;
- taux tarifaires faibles à moyens assortis de 50 % de dévaluation du FCFA ;
- taux tarifaires communs moyens et 50 % de dévaluation du FCFA ;
- taux tarifaires moyens à élevés assortis de 25 % de dévaluation du FCFA.

## LES FLUX COMMERCIAUX EXISTANTS

Les flux commerciaux actuels sont décrits dans le rapport de synthèse<sup>1</sup>. Pour la campagne 1989-90, les échanges frontaliers observés ont été les suivants :

Pour le riz :

- de la moyenne Guinée vers le Sénégal oriental
- de la Gambie vers Dakar \*
- de la Guinée Bissau vers la Casamance (Sénégal)
- de la Moyenne Vallée du Sénégal vers l'ouest du Mali \*
- de la haute Guinée vers Bamako \*
- du Mali vers la Mauritanie

Pour les céréales traditionnelles :

- du Mali vers la haute Guinée \*
- du Mali vers le Sénégal \*
- du Mali vers la Mauritanie
- de la moyenne Guinée vers le Sénégal oriental \*
- de la Guinée Bissau vers le Sénégal

Du fait de leur importance et de l'existence de données suffisantes, les flux marqués d'une astérisque (\*) ont été retenus pour une analyse approfondie dans cette étude.

---

1. INRA-IRAM-UNB, *Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le "sous-espace" ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : quelle dynamique régionale ? Rapport de synthèse, version provisoire, 2 janvier 1991.*

TABLEAU 1

COUT DE COMMERCIALISATION ET STRUCTURE DE PRIX DU RIZ IMPORTÉ  
(FCFA/kg)

	Sénégal Officiel Eqwil.	Mali Officiel Eqwil.	Guinée/Mali Officiel Eqwil.	Gambie/Sénégal Officiel Eqwil.
Prix CAF	75	128	75	113
Tarif	11	0	0	8
Barrières non-tarifaires	58	0	69	46
Port, manutention, etc.	11	11	11	11
Transport	0	0	35	50
Prix de gros	155	139	190	190
Marge	10	10	10	10
Prix au détail	165	149	200	169
 Hypothèse :				
Prix CAF en \$/tonne	273	273	273	273
Taux de surévaluation	70 %	50 %	50 %	70 %
Taux de change (FCFA/\$)	275	275	275	275
Taux tarifaire	15 %	0	0	0

L'analyse de l'équipe de l'INRA-IRAM-UNB montre clairement qu'il existe des distorsions sérieuses dans les marchés céréaliers de la sous-région.

L'une des causes de ces distorsions serait l'inadéquation des taux de change entre le franc CFA et les autres monnaies des pays de la sous-région. Les politiques d'ajustement structurel dans les pays hors-CFA ont contribué à réduire le fossé entre le taux de change officiel et le taux d'échange d'équilibre. Ce fossé est revenu à moins de 10 % dans ces pays alors que des estimations récentes suggèrent que le franc CFA est surévalué de 70 % au Sénégal et de 50 % au Mali<sup>2</sup>.

Par ailleurs, chaque pays a établi historiquement un niveau de prix du riz qui tente de concilier les intérêts des producteurs, des consommateurs et du budget de l'Etat. Au Mali, par exemple, un long processus de réforme du secteur céréalier a accru de façon substantielle le prix du riz au consommateur. En 1990, un embargo des importations légales de riz a fait monter son prix jusqu'à 180-220 FCFA/kg. Au Sénégal, en revanche, le prix du riz au consommateur est maintenu à un niveau plus bas, environ 150 FCFA/kg pour le riz brisé<sup>3</sup> par les opérations de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix. En Guinée, le riz subit officiellement un tarif douanier de 10 %, mais de facto les restrictions quantitatives ont engendré un prix au consommateur de l'ordre de 145 FCFA/kg ; ce prix est supérieur de 72 % au prix CAF à la frontière. En Gambie, le prix au consommateur du riz importé est de 100 FCFA/kg, avec un taux tarifaire de 10 % sur le prix mondial.

En tenant compte de la décote pour la qualité (10 %) et du coût de transport de Dakar à Bamako qui s'élève à environ 35 FCFA, le prix à Dakar était à peu près équivalent à celui de Bamako. Il est en revanche très différent du prix du riz importé à Conakry et, surtout, à Banjul. Il est donc clair que les flux de riz de la Gambie au Sénégal, et probablement de la Guinée au Mali, sont dus à une combinaison des déséquilibres des taux de change et des politiques de protection au Mali et au Sénégal, même si celles-ci ne sont que partiellement effectives.

Ces distorsions ont eu pour effet de détourner les ressources de leur usage productif pour chercher à capter la rente issue du contournement des barrières commerciales. Parallèlement, le prix du marché, différent fortement du prix économique, a engendré une mauvaise allocation des ressources. C'est ce que montre le tableau 1, qui expose les grandes lignes des coûts de commercialisation et de la structure du prix du riz importé (tous les prix sont exprimés en CFA pour du riz à 35 % de brisures) au Sénégal, au Mali, en Guinée et en Gambie, selon que l'on utilise les taux de change officiel ou les taux d'équilibre. On émet ici l'hypothèse que le riz importé en Guinée et Gambie est réexporté respectivement vers le Mali et le Sénégal. Etant donné que le prix du riz en Guinée et Gambie est exprimé en FCFA, une dévaluation de 50 % est appliquée à la Guinée et 70 % à la Gambie.

Le tableau 1 (ci-contre) montre que les politiques de protection (incluant les barrières tarifaires et non-tarifaires) ont un impact plus fort que la surévaluation de la monnaie dans la structure des prix intérieurs au Sénégal et au Mali. Si le taux de change était aligné sur le taux de change d'équilibre, et si les barrières tarifaires étaient éliminées, le prix moyen au détail au Sénégal serait inférieur de 16 FCFA/kg au prix en vigueur ; au Mali il serait inférieur de 31 FCFA/kg au prix observé. Ceci suggère que les consommateurs sont taxés, et les producteurs

2. B. Lynn Salinger and J. Dirck Stryker, Exchange Rate Policy and Implications for Agricultural Market Integration in West Africa, Associates for International Resources and Development, May 1991.

3. Le riz produit et importé en Gambie et au Mali contient environ 35 % de brisures. Ce riz est vendu sur le marché international à un prix qui est de 20 % supérieur au prix du riz contenant 100 % de brisures, importé par le Sénégal bien que le différentiel de prix de ces qualités de riz soit de 10 % dans la région. Le riz produit en Guinée est en revanche d'une qualité supérieure au riz de 35 % brisures.

subventionnés, par la combinaison des politiques cambiaire et commerciale. De son côté, le gouvernement sénégalais a tiré de sa politique des revenus fiscaux substantiels, qui ont été utilisés pour fournir une subvention additionnelle aux producteurs.

Il est également intéressant de voir l'effet de ces distorsions sur les échanges. Les barrières non-tarifaires constituent une part importante du coût des importations au Mali et Sénégal. Pour les importations passant par Dakar, c'est la CPSP qui préleve ces coûts additionnels. Ailleurs, ces coûts sont utilisés pour capter les rentes, pour avoir accès aux rares importations ou pour contourner les circuits d'importation légale. Cette activité de recherche de rente est spécialement importante pour les importations en provenance de la Guinée et de Gambie. Avec des réexportations illégales s'élevant à près de 100.000 tonnes par an<sup>4</sup>, plus de 4 milliards de FCFA vont probablement à ces activités chaque année dans la sous-région.

Si le taux de change était équilibré et si les barrières aux importations étaient levées, une grande partie des échanges frontaliers dus à la surévaluation du CFA et de la protection commerciale nécessaire à compenser partiellement cette surévaluation disparaîtrait. Les importations du Mali et du Sénégal en provenance de la Guinée et de la Gambie cesseraient probablement. En revanche, le riz produit au Sénégal irait vers l'ouest du Mali et le riz produit en haute Guinée irait vers Bamako.

C'est ce que montre le tableau 2, qui présente les indicateurs de rentabilité privée et d'avantage comparatif associés aux flux régionaux de riz et de maïs<sup>5</sup>. La rentabilité financière nette (RFN) indique la rentabilité privée de la production d'une céréale dans la région indiquée, de son transport et de sa commercialisation dans les villes indiquées. Le coût en ressource interne indique l'avantage comparatif et la rentabilité économique. S'il est inférieur à 1, le pays dispose d'un avantage comparatif dans l'activité indiquée qui est dite économiquement rentable ; s'il est supérieur à 1, le pays n'a pas d'avantage comparatif dans cette activité qui peut être considérée comme économiquement non rentable<sup>6</sup>.

Le tableau 2 montre que la production de riz en haute Guinée pour approvisionner Conakry n'est pas du tout rentable sur un plan économique, mais qu'elle l'est presque aux prix du marché, à cause de la protection contre le riz importé. Si ce riz est exporté vers le Mali au lieu d'être commercialisé vers Conakry, sa rentabilité financière est plus élevée et le CRI est presqu'égal à 1 ; cela suggère que la Guinée a presque un avantage comparatif dans cette activité<sup>7</sup>. La raison essentielle est que le riz de haute Guinée bénéficie de coûts de transport moindres que le riz importé quand il est exporté vers le Mali au lieu d'être acheminé vers la côte. On observe le même phénomène avec le riz produit dans la vallée du fleuve Sénégal, qui possède un avantage comparatif lorsqu'il est commercialisé vers Kayes, et non vers Dakar.

4. INRA-IRAM-UNB, *Echanges céréaliers...p 60.*

5. Bien que ces indicateurs existent pour le mil et le sorgho, le maïs est utilisé ici pour représenter les céréales traditionnelles à cause de son potentiel en rendement plus élevé, donc son potentiel à participer de façon plus importante au commerce intrarégional.

6. Pour une discussion plus approfondie de ces indicateurs, voir Abdoul Barry et al., *Incitations, avantage comparatif et échanges régionaux de céréales dans le sous-espace ouest : cas de la Guinée, du Mali et du Sénégal*, Associates for International Resources and Development, avril 1991.

7. Du fait des erreurs dans ces calculs, le vrai CRI pourrait être effectivement inférieur à 1.

TABLEAU 2

RENTABILITE ET COMPETITIVITE DES SCENARIOS DU COMMERCE REGIONAL

Produit	Lieu Production	Lieu Assemblage	Lieu Consommation	Rentabilité Financière	CRI
Riz	Haute Guinée Haute Guinée	Kankan Kankan	Conakry Bamako	-4 FCFA/kg 58 FCFA/kg	1,89 1,07
Riz	Moyenne Vallée Moyenne Vallée	Matam Matam	Dakar Kayes	16 FCFA/kg 37 FCFA/kg	3,30 1,07
Maïs	Mali sud Mali sud	Sikasso Sikasso	Bamako Kankan	-31 FCFA/kg 3 FCFA/kg	0,79 1,69
Maïs	Mali sud Mali sud	Sikasso Sikasso	Bamako Tambacounda	-31 FCFA/kg -14 FCFA/kg	0,79 1,45
Maïs	Moyenne Guinée Moyenne Guinée	Labé Labé	Conakry Tambacounda	8 FCFA/kg 21 FCFA/kg	2,00 0,65

En revanche, le Mali ne semble pas bénéficier d'un avantage comparatif lorsque les céréales traditionnelles sont exportées vers la Guinée et le Sénégal, même s'il a un avantage comparatif sur son propre marché. Encore une fois, les conditions de transport jouent un rôle crucial car les clients potentiels du Mali sont des pays proches du marché international, tous dotés de ports. Il est tout de même possible que des céréales traditionnelles ne soient pas importées en Afrique de l'ouest pendant les années de bonnes récoltes. Dans ce cas, le Mali est susceptible de fournir des céréales traditionnelles aux pays voisins, en fonction des conditions locales d'offre et de demande. Tel était le cas en 1990, quand les prix étaient beaucoup plus élevés au Mali qu'à Kankan (Guinée), permettant une rentabilité financière positive malgré un CRI élevé.

La situation est très différente pour le maïs produit en moyenne Guinée. Bien que cette région ne bénéficie pas d'un avantage comparatif dans l'offre de maïs à Conakry (du fait de l'acuité de la compétition avec les importations), elle peut concurrencer les importations avec succès à Tambacounda (Sénégal) où les importations n'ont pas d'avantage du fait des coûts de transport. Même à Conakry, la rentabilité financière est positive car peu de céréales sèches sont importées du marché international<sup>8</sup>.

La suite de ce document est centrée sur une série de scénarios relatifs au prix du riz, basés sur le tableau 1. Cette étude ne traitera que du cas du riz, pour les raisons suivantes : d'abord, le lien entre le riz et les céréales traditionnelles n'est pas précis bien que les paramètres de substitution soient probablement faibles du côté de l'offre et de la demande, du moins pour le court terme. Ensuite, les céréales sèches en Afrique de l'ouest ne sont généralement pas commercialisées de façon internationale. En fait, la majorité des importations de céréales sèches arrivent dans la sous-région par le canal de l'aide alimentaire. Enfin, les marchés domestiques de ces céréales ne sont pas régis par des politiques gouvernementales. Ainsi, cette étude ne veut pas spéculer sur l'introduction de réformes affectant directement ces céréales sèches.

8. Puisque le prix intérieur du maïs à Conakry est presque le double du prix CAF exprimé en monnaie locale, on peut se demander pourquoi il n'est pas importé. Un facteur explicatif est le fait qu'on consomme du maïs blanc en Guinée, alors que le maïs disponible sur le marché international est du maïs jaune, destiné à l'alimentation du bétail. Néanmoins, la persistance de cette grande différence amène à penser qu'il existe des barrières non tarifaires.

Néanmoins, il est clairement souhaitable de ne pas entraver leur développement. Le niveau des prix relatifs entre le riz et les céréales traditionnelles, notamment, est crucial si on veut encourager la production de ces céréales. Le ratio actuel des prix mondiaux est de l'ordre de 1,8 (270 dollars/tonne de riz contenant 5 % de brisures, 189 dollars/tonne de riz contenant 35 % de brisures et 106 dollars/tonne de maïs jaune, chaque prix étant une valeur FOB). La Banque mondiale prévoit toutefois une réduction de ce ratio pour les 10 années à venir à cause d'une légère diminution du prix réel du riz et d'un léger accroissement du prix du maïs. Le ratio au Mali est de 200/70 ou 2,9 alors que celui du Sénégal est de 165/105, soit 1,6. La faiblesse actuelle du prix du maïs au Mali pourrait être améliorée si le maïs pouvait être exporté. Plus important, l'évaluation des scénarios de politique rizicole menée ci-dessous devrait favoriser des options qui ne désavantagent pas trop les prix des céréales traditionnelles dans la région.

### SCENARIOS

L'analyse du tableau 1 est adaptée aux scénarios présentés dans cette étude. Dans chaque cas, le niveau tarifaire est imposé sur les importations de pays-tiers étant donné qu'on suppose que toutes les barrières non-tarifaires entravant le commercial intra-régional sont levées dans chaque scénario. En outre, les barrières non-tarifaires sur les importations en provenance du reste du monde sont éliminées et traduites en leur équivalent tarifaire. Les grandes lignes des scénarios retenus sont les suivantes :

#### Scénario 1

- 10 % de droits de douane maintenus en Guinée et en Gambie ;
- droits de douanes plus élevés au Mali et au Sénégal, fixés à des niveaux qui égalisent les prix des importations de toutes origines pour ces pays ;
- taux de change officiels maintenus.

#### Scénario 2

- tarifs au Mali et au Sénégal maintenus à leur niveau existant de tarifs, plus le tarif équivalent des barrières non-tarifaires ;
- tarifs en Guinée et en Gambie fixés aux niveaux qui égalisent les prix des importations de toutes origines au Mali et au Sénégal ;
- taux de change officiels maintenus.

#### Scénario 3

- 10 % de tarif maintenu en Guinée et en Gambie ;
- tarifs plus élevés au Mali et au Sénégal et fixés à des niveaux qui égalisent les prix des importations de toutes origines de ces pays ;
- dévaluation de 50 % du franc CFA.

#### Scénario 4

- tarif commun dans tous les pays et fixés pour maintenir le niveau actuel du prix du riz au Mali et au Sénégal ;
- dévaluation de 50 % du franc CFA.

Scénario 5

- tarifs fixés partout pour égaliser les prix des importations de toutes origines avec les niveaux de prix actuels au Mali et au Sénégal ;
- dévaluation de 25 % du franc CFA.

Scénario 1 : taux tarifaires faibles à moyens et taux de change constants

Pour ce scénario, on suppose que les taxes de 10 % existant sont maintenues en Guinée et en Gambie et qu'elles déterminent le prix du riz au Mali et au Sénégal. La différence entre ce prix et le prix CAF du riz à Dakar, exprimé en monnaie locale, est allouée aux frais portuaires et de manutention, coûts de transport, marge commerciale ; le résidu est un droit d'importation. Ce résidu pourrait alimenter un fonds de stabilisation comme celui qui existe au Sénégal.

Les résultats de ce scénario sont présentés dans le tableau 3. En supposant un taux de change officiel, un tarif de 10 % sur le riz rentrant en Guinée et des barrières non-tarifaires nulles entre la Guinée et le Mali, le prix au détail du riz importé à Bamako sera de 159 FCFA/kg. Ce prix équivaut à un taux tarifaire de 37 % sur les importations au Mali via Dakar, taux qui n'encouragerait pas la contrebande de riz importé en Guinée<sup>9</sup>. De la même façon, le prix du riz importé au Sénégal via la Gambie serait de 124 FCFA/kg. Ce qui permettrait d'imposer un tarif de 37 % sur le riz importé directement à Dakar sans risque majeur de réexportation.

TABLEAU 3 : SCENARIO 1

	Sénégal	Mali	Guinée/ Mali	Gambie/ Sénégal
Prix CAF	75	75	75	75
Tarif	28	28	8	8
Barrières non-tarifaires	0	0	0	0
Port, manutention, etc.	11	11	11	11
Transport	0	35	55	20
Prix de gros	114	149	149	114
Marge	10	10	10	10
Prix au détail	124	159	159	124
Hypothèse :				
Prix CAF en \$/tonne	273	273	273	273
Taux de surévaluation	0%	0%	0%	0%
Taux de change (FCFA/\$)	275	275	275	275
Taux tarifaire	37%	37%	10%	10%

Le problème majeur dans ce scénario est qu'il ramène le niveau de prix au consommateur pour le riz à 35 % de brisures respectivement de 200 à 159 FCFA/kg et de 165 à 124 FCFA/kg au Mali et au Sénégal. Cela pourrait avoir des conséquences néfastes pour le riz produit au Sénégal dont les coûts sont relativement élevés. A ce prix, le riz local sénégalais

9. Par souci de simplification des calculs, on peut supposer que le tarif malien du riz importé est évalué sur le prix CAF du riz à partir de Dakar.

rendu à Dakar n'est pas rentable, tous systèmes confondus. La rentabilité financière du riz de la moyenne vallée du fleuve Sénégal destiné à la consommation à Kayes (Mali) passe de 37 à 11 FCFA/kg. De tels prix pourraient également perturber la production de céréales traditionnelles. En outre, sous cette hypothèse, la contribution des importations de riz au budget de l'Etat sénégalais passerait de 69 FCFA/kg à 28 FCFA/kg ; ce qui pourrait entraîner une réduction des subventions aux producteurs de riz. Bien que la réduction du prix aux consommateurs puissent avoir des conséquences négatives sur la production rizicole au Mali, et probablement sur celle des céréales traditionnelles, elle pourrait être suffisante pour maintenir le prix de 70 FCFA/kg aux producteurs dans la région de l'Office du Niger car les coûts de production sont beaucoup plus bas au Mali qu'au Sénégal.

Scénario 2 : taux tarifaires élevés et taux de change constants

On suppose ici que les prix de 200 et 165 FCFA/kg sont respectivement maintenus au Mali et au Sénégal par le biais de la fixation de taux tarifaires dans chaque pays de telle sorte qu'ils égalisent le prix des importations de toutes origines. Le taux de change officiel actuel est maintenu.

TABLEAU 4 : SCENARIO 2

	Sénégal	Mali	Guinée/ Mali	Gambie/ Sénégal
Prix CAF	75	75	75	75
Tarif	69	69	49	49
Barrières non-tarifaires	0	0	0	0
Port, manutention, etc.	11	11	11	11
Transport	0	35	55	20
Prix de gros	155	190	190	155
Marge	10	10	10	10
Prix au détail	165	200	200	165
<hr/>				
Hypothèse :				
Prix CAF en \$/tonne	273	273	273	273
Taux de surévaluation	0%	0%	0%	0%
Taux de change (FCFA/\$)	275	275	275	275
Taux tarifaire	92%	92%	65%	65%

Présentés dans le tableau 4, les résultats de ce scénario montrent qu'on aura alors recours à un très haut niveau de taxation. Le taux de taxation, équivalent à 92 %, existe déjà au Mali et au Sénégal et le taux de tarif de 65 % est plus bas que le taux de tarif équivalent en Guinée. Cependant, la Gambie devrait accroître son taux de 10 % à 65 %. Bien que ce taux permette aux producteurs de bénéficier d'une protection supplémentaire en Gambie, il engendrerait un recul par rapport aux progrès réalisés dans le cadre de l'alignement des prix domestiques à ceux du marché mondial. Il affecterait négativement les consommateurs qui ont déjà souffert des réformes entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel dans ce pays. Ensuite, maintenir des taux tarifaires élevés dans ces pays renforcerait les distorsions qui y existent déjà.

Scénario 3 : taux tarifaires faibles à moyens assortis de 50 % de dévaluation du FCFA

Pour aligner les prix du riz dans les différents pays de la sous-région sans causer de dommage aux producteurs et consommateurs et pour réduire les distorsions résultant des politiques commerciales actuelles, il est nécessaire d'entreprendre un ajustement du taux de change. Ainsi, ce scénario suppose une dévaluation du CFA de 50 %, accompagnée d'un ajustement des droits à l'importation au Mali et Sénégal pour maintenir les prix domestiques du riz constants. Un taux tarifaire de 10 % est maintenu en Guinée et en Gambie et les barrières non-tarifaires sont levées en Guinée.

TABLEAU 5 : SCENARIO 3

	Sénégal	Mali	Guinée/ Mali	Gambie/ Sénégal
Prix CAF	113	113	113	113
Tarif	32	32	11	11
Barrières non-tarifaires	0	0	0	0
Port, manutention, etc.	11	11	11	11
Transport	0	35	55	20
Prix de gros	155	190	190	155
Marge	10	10	10	10
Prix au détail	165	200	200	165
<b>Hypothèse :</b>				
Prix CAF en \$/tonne	273	273	273	273
Taux de surévaluation	50%	50%	50%	50%
Taux de change (FCFA/\$)	412,5	412,5	412,5	412,5
Taux tarifaire	28%	28%	10%	10%

Les résultats du tableau 5 indiquent un déclin des taux tarifaires de 98 % à 28 % au Mali et au Sénégal. Ce déclin pourrait avoir des conséquences très sérieuses sur les revenus de l'Etat, en particulier au Sénégal où les importations de riz s'élèvent en moyenne à près de 340.000 tonnes ; il engendrerait ainsi une perte de près de 13 milliards de francs CFA. Au Mali, cette perte de revenu serait moindre dans la mesure où ce pays est autosuffisant la plupart des années et où le riz y arrive essentiellement sous forme d'aide alimentaire. En revanche, il n'y aurait pas de pertes de revenu en Guinée puisque les revenus des barrières non-douanières disparaissent dans les activités de "rent-seeking".

Scénario 4 : taux tarifaires communs moyens et 50 % de dévaluation du FCFA

En supposant un taux tarifaire uniforme de 28 % dans tous les pays, ce scénario n'est pas différent du scénario 3 pour le Mali et le Sénégal. Comme le montre le tableau 6 ci-dessous, ce scénario 4 élimine les importations passant par la Gambie et la Guinée à cause des coûts élevés associés à l'opération. Cependant, l'Etat sénégalais perdrat des revenus, demême que les commerçants qui se livrent à la réexportation de riz à partir de la Gambie et de la Guinée.

TABLEAU 6 : SCENARIO 4

	Sénégal	Mali	Guinée/ Mali	Gambie/ Sénégal
Prix CAF	113	113	113	113
Tarif	32	32	32	32
Barrières non-tarifaires	0	0	0	0
Port, manutention, etc.	11	11	11	11
Transport	0	35	55	20
Prix de gros	155	190	210	175
Marge	10	10	10	10
Prix au détail	165	200	220	185
<b>Hypothèse :</b>				
Prix CAF en \$/tonne	273	273	273	273
Taux de surévaluation	50%	50%	50%	50%
Taux de change (FCFA/\$)	412,5	412,5	412,5	412,5
Taux tarifaire	28%	28%	28%	28%

Scénario 5 : taux tarifaires moyens à élevés assortis de 25 % de dévaluation du FCFA

Pour atténuer l'impact budgétaire des scénarios 3 et 4, ce scénario suppose une dévaluation de 25 % et un ajustement des taux tarifaires suffisant pour maintenir les prix du riz à un niveau constant au Mali et au Sénégal.

Comme l'indique le tableau 7 ci-dessous, les taux tarifaires seraient très élevés, soit 53 % au Mali et au Sénégal, et 32 % en Guinée et en Gambie. Ces taux seraient politiquement inacceptables dans ces pays. Les revenus tarifaires baîsseraient de 6,5 milliards de francs CFA au Sénégal, tandis qu'ils augmenteraient en Guinée de près de 2,2 milliards et en Gambie d'environ 1,3 milliard de francs CFA. Ces taux tarifaires élevés permettraient de protéger les producteurs locaux. Un tarif commun de 53 % pourrait être aussi établi, mais son niveau serait alors suffisant pour que les importations passant par la Guinée et la Gambie puissent être en compétition avec celles qui passent par Dakar.

TABLEAU 7 : SCENARIO 5

	Sénégal	Mali	Guinée/ Mali	Gambie/ Sénégal
Prix CAF	94	94	94	94
Tarif	50	50	30	30
Barrières non-tarifaires	0	0	0	0
Port, manutention, etc.	11	11	11	11
Transport	0	35	55	20
Prix de gros	155	190	190	155
Marge	10	10	10	10
Prix au détail	165	200	200	165
<b>Hypothèse :</b>				
Prix CAF en \$/tonne	273	273	273	273
Taux de surévaluation	25%	25%	25%	25%
Taux de change (FCFA/\$)	343,75	343,75	343,75	343,75
Taux tarifaire	53%	53%	32%	32%

## CONCLUSION

L'intégration régionale des marchés céréaliers en Afrique de l'ouest exigera un équilibre délicat entre les mesures tarifaires, les modifications des taux de change et des prix intérieurs. Il existe actuellement des distorsions importantes qui créent des situations de rentes, entraînant des pertes de l'ordre de 4 milliards de francs CFA ; la plupart de ces distorsions pourraient être éliminées par le biais de la dévaluation du franc CFA. Cependant, à moins que les prix soient augmentés de façon substantielle, la dévaluation entraînera d'énormes pertes de revenus fiscaux, en particulier pour le Sénégal (allant de 6.5 à 13 milliards de francs CFA, selon le taux de dévaluation). La discussion du pour et du contre de la dévaluation est menée à partir de son impact sur l'intégration de l'économie céréalière ; l'analyse ne porte donc que sur les distorsions induites par la monnaie sur les marchés céréaliers.

En l'absence de dévaluation, il est pratiquement impossible de maintenir les niveaux de prix qui existent à l'heure actuelle dans les quatre pays sans restreindre le commerce intra-régional. Pour permettre le libre-échange dans la zone, il faudrait soit que le Mali et le Sénégal réduisent leurs barrières commerciales, soit que la Guinée et la Gambie augmentent les leurs. Chacune de ces actions exige des négociations et compromis dans les politiques des prix agricoles qui sont difficiles à réaliser politiquement. Dans l'éventualité d'une politique de réduction des barrières douanières, le Mali et le Sénégal auraient des problèmes de balance des paiements et le Sénégal serait confronté à des difficultés budgétaires. La politique alternative aurait, quant à elle, une conséquence néfaste sur les progrès réalisés par la Guinée et la Gambie dans le cadre de l'alignement de leurs prix domestiques sur ceux du marché international. Cette politique entraînerait des pertes d'efficacité et serait coûteuse pour les consommateurs.

Avec une dévaluation, le Sénégal serait confronté à une forte baisse de revenu. Dans le cas d'une protection commune vis-à-vis de l'extérieur, les importations du marché international passant par la Guinée et la Gambie cesseraient de pénétrer au Mali et au Sénégal mais ceci serait tout simplement un reflet des coûts relativement plus bas à importer à partir de Dakar.

Dans le cas d'une union douanière avec une protection commune vis-à-vis de l'extérieur, celle-ci serait confrontée aux mêmes problèmes que la CEE avec sa monnaie verte si les taux de change fluctuaient ; ce qui serait vraisemblablement le cas, puisque les pays non-membres de la zone CFA possèdent des mécanismes d'ajustement de leur taux de change. Si une zone de libre-échange était réalisée, les prix intérieurs devraient s'adapter aux variations de taux de change. Une fois obtenu un accord sur un tarif extérieur commun, de telles adaptations devraient toutefois être possibles. Tout d'abord, la plupart des pays non-CFA n'ont plus de prix officiels pour les produits agricoles. D'autre part, les mouvements de prix en résultant seraient probablement très inférieurs aux mouvements de prix des produits alimentaires non échangeables, dont la production est très instable. Enfin, dans la mesure où les mouvements relatifs des taux de change reflètent des évolutions différentes à l'intérieur du pays et à l'étranger, le taux du FCFA devrait rester inchangé si les pays de la zone CFA maintiennent leur taux d'inflation en ligne avec leurs partenaires commerciaux.

the  $\mathbb{R}^n$  space. The  $\mathbb{R}^n$  space is a vector space with  $n$  dimensions. It is a fundamental concept in linear algebra and is used in many fields of science and engineering.

The  $\mathbb{R}^n$  space is a vector space with  $n$  dimensions. It is a fundamental concept in linear algebra and is used in many fields of science and engineering.

The  $\mathbb{R}^n$  space is a vector space with  $n$  dimensions. It is a fundamental concept in linear algebra and is used in many fields of science and engineering.

The  $\mathbb{R}^n$  space is a vector space with  $n$  dimensions. It is a fundamental concept in linear algebra and is used in many fields of science and engineering.

The  $\mathbb{R}^n$  space is a vector space with  $n$  dimensions. It is a fundamental concept in linear algebra and is used in many fields of science and engineering.

The  $\mathbb{R}^n$  space is a vector space with  $n$  dimensions. It is a fundamental concept in linear algebra and is used in many fields of science and engineering.



